

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 11 septembre 2021
A l'attention des membres adhérents de l'Association Notre-Dame de Salut

Madame, Monsieur, cher membre,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2020 de l'Association Notre-Dame de Salut qui se tiendra le

Samedi 11 septembre 2021 de 10h00 à 12h00
Au Siège de l'Association au 63 Avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS

L'ordre du jour de l'AG sera le suivant

1. Approbation du procès-verbal des AGO du 26 septembre 2020
2. Rapport moral et approbation.
3. Rapport financier par le trésorier
4. Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes
6. Quitus aux administrateurs
7. Election des administrateurs

D'ici le 1^{er} septembre seront mis sur notre site www.pelerinage-national.org les documents suivants :

- Cette convocation
- Un appel à la candidature d'administrateurs pour les Collèges des Religieux, de l'Hospitalité, de Bayard et des Pèlerins
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 septembre 2020
- Les rapports moral et financier de l'année 2020 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes.

Compte-tenu de la Covid-19 cette assemblée se tiendra à huis-clos et vous pourrez y participer selon les modalités figurant en pièce jointe.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher membre à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Charles- Philippe Sommerard
Président

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 SEPTEMBRE 2021

MODALITES DE PARTICIPATION

La participation électronique peut se faire à partir de **n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet (qu'il soit professionnel ou personnel)**.

- **Participation**

L'Assemblée générale sera retransmise en direct et en intégralité. Afin de favoriser le dialogue, vous aurez la possibilité de poser des questions sur la plateforme de retransmission dédiée deux jours avant le jour de l'Assemblée générale, soit à compter du 8 septembre 2021 à 14h00 ainsi que le jour de l'assemblée.

Les questions devront être posées avant le vendredi 10 septembre à 16h00.

- **Vote**

Le vote se déroulera sur un espace dédié entre

Le vendredi 10 septembre à 14h00 et le samedi 11 septembre 2021 à 16h00.

En conséquence il n'y aura ni vote papier ni vote par procuration.

Un mail spécifique ultérieur précisera l'adresse de la plateforme de retransmission et de l'espace de vote ainsi que l'ensemble de la procédure, votre identifiant et de votre mot de passe.